



**Chapitre : 4**

**L'enrichissement,  
la valorisation  
et la restauration  
au cœur de la politique  
des musées**



## Chapitre : 4

# L'enrichissement, la valorisation et la restauration du patrimoine au cœur de la politique des musées

L'application de la loi relative aux musées de France, promulguée le 4 janvier, figure certainement comme l'élément charnière de l'année 2002 en matière de patrimoine muséographique. Mais, cette année 2002 ne saurait se limiter à l'application de cette loi, qui, tenant compte de l'évolution sans précédent de l'institution depuis une trentaine d'années, crée un statut destiné aux " Musées de France " .

La lettre de mission confiée par le ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon, à la directrice des musées de France, Francine Mariani-Ducray, pour la mise en œuvre de la réorganisation des musées nationaux et de la Réunion des musées nationaux (RMN) marque, à elle seule, un profond tournant. L'objectif de cette réforme vise, à la fois, à accroître l'autonomie des musées nationaux et la responsabilité des directeurs d'établissements dans le domaine de la gestion, plus particulièrement celui qui touche à la politique scientifique ; la réorganisation de la RMN qui demeurera un instrument au service des musées nationaux et la consolidation de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les établissements publics complètent ce dispositif.

Lors de la conférence de presse sur " la stratégie immobilière du ministère de la Culture et de la Communication ", le 29 octobre 2002, Jean-Jacques Aillagon a exprimé la volonté de " freiner la prolifération de projets dans Paris intra-muros, de mettre fin à l'abandon dont souffrent les bâtiments partagés entre plusieurs affectataires, afin d'assurer à l'action du ministère de la Culture et de la Communication, efficacité et cohérence " .

### 1. La mise en œuvre de la loi relative aux musées de France

La loi relative n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France a été présentée dans le rapport d'activité 2001. Promulguée le 5 janvier 2002, elle harmonise le statut des musées reconnus par l'Etat et fédère les différents musées de France. Elle s'applique à l'ensemble des musées et muséums reconnus par l'Etat, quelle qu'en soit la tutelle, et définit, dans le respect des spécificités des statuts et des collections, un ensemble minimum de règles communes sur des aspects fondamentaux, comme la protection des collections ou l'accessibilité au public. L'année 2002 a été largement consacrée à la préparation des textes permettant la mise en œuvre de la loi.

#### Publication de trois décrets

Le décret d'application n° 2002-628 du 25 avril 2002 qui institue le Haut Conseil des

musées de France, fixe la qualification des professionnels de la conservation et de la restauration, institue les commissions scientifiques régionales, et régleme le transfert de propriété des dépôts de l'Etat antérieurs à 1910.

Le décret n° 2002-754 du 2 mai 2002 porte application des articles 238 bis OA et 238 bis OAB du code général des impôts et relatif aux réductions d'impôt pour l'achat de biens culturels, suivi par l'instruction 184 du 24 octobre 2002 publiée au Bulletin officiel des impôts. L'acquisition exceptionnelle d'un ensemble de neuf toiles de Jean-Baptiste Oudry, grâce au mécénat de PGA Holding et à un don privé, a constitué la première mise en application de ce nouveau dispositif fiscal qui permet aux entreprises contribuant à l'achat d'un trésor national de bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 90% du montant de leur versement, dans la limite de 50% du montant de cet impôt.

Le décret d'application n° 2002-852 du 2 mai 2002 qui donne les règles d'établissement des inventaires, fixe les qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions d'accueil, et détermine les modalités scientifiques du contrôle de l'Etat. Plusieurs arrêtés ont complété ce dispositif réglementaire, deux arrêtés en date du 2 août et du 13 novembre 2002 ont attribué immédiatement l'appellation " musée de France " à une trentaine de musées qui en demandaient l'obtention accélérée et un arrêté du 28 novembre 2002 relatif à la commission scientifique prévue au 3° de l'article 13 du décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 qui conseillera le ministre de la Culture et de la Communication en matière d'habilitation des spécialistes de la restauration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 13 de la loi qui prévoit le transfert de propriété aux collectivités territoriales des dépôts consentis par l'Etat avant 1910, les travaux de récolement pour préparer ce



*Acquisitions : " Les divertissements champêtres : la danse ", de Jean-Baptiste Oudry (1686-1755) musée du Louvre.*

## Chapitre : 4

transfert ont permis d'établir les premières listes de biens transférables. Parallèlement, le ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon confiait, le 15 juin, un important chantier de rénovation des statuts des musées nationaux et de la RMN à la directrice des musées de France.

### 2. Enrichir, conserver et valoriser le patrimoine

#### Les enrichissements

Avec plus de 150 libéralités (dons et legs), 230 opérations à titre onéreux et près de 22 M• consacrés à l'enrichissement des collections des musées nationaux, l'année 2002, est marquée par la priorité donnée aux acquisitions de trésors nationaux ayant fait l'objet d'un refus de certificat d'exportation, au titre de la loi sur la circulation des biens culturels. La nouvelle procédure instituée par le décret du 26 septembre 2001 autorise l'Etat à formuler, après une expertise contradictoire, des offres d'achat acceptées par les propriétaires des trésors nationaux dont le maintien sur le territoire arrivait à échéance, permettant ainsi leur entrée définitive dans le patrimoine national. Un orgue forain attribué au facteur Gavioli et constituant, avec le petit train de Remilly, l'unique ensemble de cette importance subsistant des attractions foraines de la «tournee de Paris», a intégré les collections du musée national des Arts et traditions populaires (auquel ont été consacrés en 2002 13,5% du total des dépenses d'acquisition).

#### Le musée d'Orsay

Il totalise, pour sa part, 10,5% des crédits consacrés aux acquisitions et, a enrichi ses collections de plusieurs trésors nationaux : un important relief, *la Paix, la Guerre*, de Paul Gauguin ; une série de clichés de Charles

Nègre, dont certains ont été préemptés à l'occasion de la dispersion de la collection photographique de Marie-Thérèse et André Jammes, les célèbres épreuves du *Stryge*, 1853, ou du *Joueur d'orgue de Barbarie et deux enfants qui l'écoutent*.

#### Le musée du Louvre

Les acquisitions du Louvre représentent, tous départements confondus, 57% des crédits. Le Musée a bénéficié, en matière de trésors nationaux, de deux enrichissements majeurs : *Pygmalion et Galatée*, 1819, l'une des œuvres maîtresses d'Anne-Louis Girodet de Roucy-Trioson, l'ultime chef-d'œuvre du néo-classicisme, les *Divertissements champêtres*, un ensemble de neuf toiles peintes vers 1720-1723 par Jean-Baptiste Oudry en provenance du château de Voré.

Les crédits accordés au titre du fonds du patrimoine sont intervenus pour près de 9 M• afin de renforcer les crédits «ordinaires» d'acquisition, qu'il s'agisse des musées nationaux ou des musées de France ; ils ont permis des enrichissements majeurs : le diadème en émeraudes, diamants, or et argent doré, chef-d'œuvre de joaillerie exécuté par Evrard et Bapst en 1819-1820 non encore réintégrées aux collections du Louvre (département des objets d'art) ; un rarissime couple de daguerréotypes par Thibault, représentant les *barricades de la rue Saint-Maur* (musée d'Orsay) ; un tableau de Kandinsky, *Drei Elemente*, 1925 (musée d'art moderne et d'art contemporain de Strasbourg).

**Acquisition : " La vague " de Courbet.** Le musée Malraux du Havre s'est enrichi de " La vague " huile sur toile de Gustave Courbet datée de 1869. L'émergence de la photographie, qui rendait si précisément le mouvement, sonnait la disparition de la peinture de marine traditionnelle. Gustave

Courbet s'est alors passionné pour ce sujet, tentant d'inventer une nouvelle manière de peindre les paysages de mer. " La vague " constituera la pièce maîtresse d'une grande exposition du musée Malraux, sur ce thème, prévue au printemps 2004. Le Fonds du Patrimoine a financé 40 % des 800 000 • nécessaires à cette acquisition, le conseil régional de Haute-Normandie contribuant à hauteur de 10 % et la réserve parlementaire apportant 100 000 • .

Sur le plan des œuvres entrées par dation dans les collections nationales, le ministère de l'Economie et des Finances a accordé son agrément, pour une valeur libératoire de 26,9 M•, à plusieurs propositions en faveur des musées nationaux, et, notamment, une commode de l'ébéniste Riesener, pour le département des objets d'art du Louvre, un tableau de grande valeur artistique et patrimoniale de la série des *Peupliers* de Claude Monet.

Douze œuvres ou ensemble d'œuvres ont fait l'objet d'un refus de certificat parmi lesquels 12 lots de la vente Charles Nègre, et le tableau *L'Education de la Vierge* d'Eugène Delacroix.

Les travaux de récolement des dépôts des musées nationaux menés dans le cadre de la Commission de récolement des œuvres d'art présidée par Jean-Pierre Bady, conseiller maître à la Cour des comptes, se sont poursuivis. Ils représentaient, au 31 décembre, 61 695 œuvres déposées par les musées nationaux vérifiées sur un total de 100 000 œuvres environ.

La volonté de rendre accessible au plus grand nombre les chefs d'œuvre des collections nationales s'illustre par l'annonce d'une politique de prêts temporaires renouvelables de 22 œuvres du Louvre dans 22 grands musées de région. En 2002, dépôt d'un important Buste de

## Chapitre : 4

Voltaire par Houdon au musée des Augustins de Toulouse et dépôt de quatorze dessins venant du département des arts graphiques et le remarquable tableau *La femme à la perle* de Camille Corot au musée des beaux-arts de Nancy. Par ailleurs, l'annonce de la création à Metz d'une antenne du Centre Pompidou s'inscrit dans la même démarche de décentralisation culturelle.

### Les vingt ans des FRAM

Créés en 1982 dans le contexte des premières lois de décentralisation, les fonds régionaux d'acquisition des musées (FRAM) - alimentés conjointement par l'Etat et les Régions - permettent à des collectivités locales ou des associations propriétaires de musées de bénéficier de subventions spécifiquement destinées à l'enrichissement de leurs collections. En Rhône-Alpes, le FRAM présente un bilan des plus flatteurs : en deux décennies, une trentaine de musées ont pu, grâce à ce dispositif, acquérir plus de huit cents œuvres pour un montant estimé à 30 M•. Au-delà, le FRAM s'est révélé comme un remarquable outil d'aménagement culturel du territoire et un exemple particulièrement réussi de coopération entre les collectivités publiques. A l'initiative commune de la DRAC et de la Région, l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) a publié un ouvrage richement illustré qui donne à voir une sélection de quelque quatre-vingts œuvres entrées grâce au FRAM dans les collections rhônalpines et fournit la liste sommaire des acquisitions réalisées pendant ces vingt ans.

Le **musée Fabre**. La DRAC Languedoc-Roussillon a commencé à mettre en application la loi du 4 janvier 2002, notamment en ce qui concerne la liste des musées appelés à devenir « musées de

France» et la création des nouvelles commissions déconcentrées compétentes en matière d'acquisitions et de restaurations.

En 2002, la principale action de l'Etat en Languedoc-Roussillon concerne la restructuration du musée Fabre à Montpellier, projet majeur des musées en Région pour le ministère de la Culture et de la Communication. Une convention entre l'Etat et la Ville a précisé les enjeux et le développement de ce musée, dans la perspective de son transfert à la Communauté d'agglomération de Montpellier, ainsi que l'aide de l'Etat qui s'élève à plus de 15 M•, soit 37% du coût total du projet. Le projet d'extension (architectes : Brochet-Lajus-Pueyo-Nebout) présentera les collections dans un ensemble de bâtiments anciens, doublant ainsi largement les surfaces actuelles, et proposera un véritable service des publics dans des espaces réservés aux expositions temporaires, qui feront une large part aux nouvelles technologies.

### L'ouverture du CICRP (Centre interrégional de conservation et restauration du patrimoine) à Marseille.

Ce GIPC (groupement d'intérêt public culturel) associe les collectivités territoriales et l'Etat et son implantation participe de la réhabilitation des friches urbaines de la Belle de Mai à Marseille. L'antenne de préfiguration du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée a été installée. La direction a participé à la rédaction du schéma directeur d'aménagement du musée du domaine de Versailles et de Trianon, et à l'avancement de la programmation de l'INHA (Institut national de l'histoire de l'art). Ils ont également coordonné le plan de sauvegarde des collections nationales menacées par le risque d'une crue centennale, qui s'est traduit en 2002 par

l'aménagement de réserves temporaires extérieures.

### La recherche et la restauration

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) bénéficie du soutien de l'enveloppe recherche du ministère de la Culture (MRT) et de celui du CNRS (UMR 171 et GDR). 152 personnes travaillent dans le centre sur trois sites, sites Carrousel et Flore au Louvre à Paris et site de la Petite Ecurie à Versailles. L'enveloppe globale a été de 2,56 M.

**Recherche.** Des études sur l'origine des gemmes, sur l'authenticité des Tanagra antiques, sur les techniques des terres cuites vernissées de la famille Della Robbia ont fait l'objet de synthèses et d'expositions accompagnées de catalogues. Le centre s'est engagé à côté des conservateurs et des restaurateurs dans le suivi de grands chantiers de recherche et de restauration comme ceux de la Galerie d'Apollon, du plafond de Braque au Louvre, et du retable d'Issenheim au musée d'Interlinden à Colmar. Le C2RMF participe activement au programme national de datation par carbone 14 qui donnera les premiers résultats en 2003. Il a aussi contribué au sein du ministère de la Culture (MRT) à mettre au point un programme national de recherche en conservation et restauration du domaine patrimonial.

**Restauration.** Le C2RMF a poursuivi des programmes de restauration liés à la rénovation ou à la création d'un certain nombre d'établissements. Ils ont notamment concerné le musée Matisse du Cateau-Cambrésis, le musée Fenaille de Rodez, le musée des beaux-arts d'Angers. L'implication du C2RMF a également porté sur le suivi d'opérations liées à des expositions temporaires (*Les Della Robbia,*



*Le musée Malraux du Havre s'est enrichi de "La vague " huile sur toile de Gustave Courbet datée de 1869.*

## Chapitre : 4

*Kodiak-Alaska, Les Arts décoratifs sous Louis XIII*) ou à des opérations de mécénat.

**Conservation préventive.** Le département de conservation préventive avec des expertises dans soixante musées français, a connu un développement remarquable soutenu par les directives de la nouvelle loi sur les musées. Dans cette optique aussi, la participation du C2RMF aux réunions de programmation en DRAC assure un suivi scientifique et technique des problèmes de conservation et de restauration.

**Les travaux.** Plusieurs chantiers partiels se sont achevés. L'auditorium du musée national des arts asiatiques-Guimet a été équipé pour recevoir les dernières technologies audiovisuelles ; au musée d'Orsay, les nouvelles salles d'exposition temporaires au rez-de-chaussée ont été ouvertes ; la façade du musée du Moyen Âge-Thermes de Cluny a été mise en lumière avec le mécénat de la fondation Electricité de France. Des chantiers se sont poursuivis, comme l'opération majeure de construction du musée du Quai Branly et la restructuration du musée national de préhistoire des Eyzies-de-Tayac. En région, l'Etat a poursuivi son effort en faveur de la création ou de la rénovation des musées de France appartenant aux collectivités territoriales ou à des structures juridiques associatives. La dotation ouverte à ce titre en loi de finances (21,3 M•) a bénéficié plus particulièrement aux six régions suivantes : Ile-de-France : 3 M• ; Rhône-Alpes et Alsace : 2,9 M• ; PACA : 2 M• ; Bretagne et Aquitaine : 1,5 M•.

**L'inauguration de 7 musées :** extension du musée de la mine à Lewarde ; rénovation du musée de Berck-sur-Mer ; restructuration du musée Matisse au Cateau-Cambrésis ; extension du Mémorial de Caen ; première phase de l'aménagement du musée du

Temps à Besançon ; rénovation du musée Fenaille à Rodez ; musée de Vieux-la-Romaine à Vieux (Calvados).

Ces opérations représentent 15 000 m<sup>2</sup> de nouveaux équipements.

**Le lancement de 7 nouveaux chantiers :** création du musée gallo-romain de Périgueux ; création du musée Georges de La Tour à Vic-sur-Seille ; restructuration du musée Toulouse-Lautrec à Albi ; 2<sup>e</sup> phase de la rénovation du musée de l'Hôtel Sandelin à Saint-Omer ; restructuration du musée d'Agosci à Niort ; rénovation du musée des Alpilles à Saint-Remi-de-Provence ; extension du musée de la Bresse à Saint-Cyr-sur-Menthon.

### 3. Favoriser l'accès à la culture

Les musées nationaux ont accueilli près de 15 millions de visites en 2002, dont 926.000 visites au titre des expositions présentées aux galeries nationales du Grand Palais (GNGP). Par rapport à 2001, ce résultat est en augmentation de près de 11% (9,3% hors GNGP). Sur l'ensemble de l'année, les musées nationaux retrouvent ainsi un niveau dépassant celui de l'année 1999 (+ 2% hors GNGP), mais qui reste légèrement inférieur à celui de l'année 2000 (- 4,5%).

Ce résultat s'explique surtout par le fait que les attentats du 11 septembre 2001 et leurs répercussions ont affecté la fréquentation des deux dernières années.

#### La fréquentation des dimanches gratuits

Conséquence indirecte des attentats du 11 septembre, les mesures de sécurité renforcée du plan Vigipirate affectent la fréquentation gratuite plus que les visites payantes. Leur mise en œuvre conduit à la fois à réduire le nombre des visites scolaires et, surtout pour les établissements les plus

fréquentés, à limiter l'accès du public aux moments de grande affluence, c'est-à-dire notamment lors des dimanches gratuits.

Ce phénomène se traduit par un contraste entre l'évolution de l'ensemble des entrées gratuites (+2% environ hors GNGP, contre - 7% en 2001) et celle de l'ensemble des visites payantes (+13% en 2002 contre - 16% en 2001).

#### L'éducation artistique et culturelle

Les musées ont accueilli environ 4 millions de jeunes de moins de 18 ans dans le cadre scolaire ; 1,6 million dans les 33 musées nationaux, 2,5 millions dans les musées relevant des collectivités territoriales et de droit privé (environ 1100 musées de France), soit l'équivalent du tiers de la population scolaire. Dans le cadre de la loi relative aux musées de France (DMF), l'objectif prioritaire vise à mieux doter les musées de services des publics et d'aider les collectivités territoriales à créer des emplois dans ce domaine, éventuellement par mutualisation. La DMF a renforcé l'inscription et le rôle des musées dans les conventions DRAC/IUFM en programmant des formations (modules de formation portant aussi bien sur la conception de projets culturels que sur les démarches à réaliser pour optimiser de façon pédagogique la fréquentation des musées).

Les outils de médiation spécifiques, adaptés aux publics scolaires, doivent être plus nombreux, mieux conçus et mieux diffusés. L'objectif assigné est d'inscrire les musées et les professionnels concernés dans une dynamique de coproduction, de co-édition, co-réalisation d'outils pédagogiques avec le réseau du CNDP et de développer l'accès aux nouvelles technologies. Ainsi, la mise en ligne, pour la rentrée scolaire 2001-2002, du site internet " L'histoire par l'image ", (<http://www.histoire-image.org>), coproduit par la DMF, la DAF, la RMN et l'Education

## Chapitre : 4

nationale reçoit 20 000 visites par mois.  
Les expositions

Des expositions de très haut niveau ont eu lieu à Paris comme en région. Ainsi les expositions *Les artistes de Pharaon, Deir el Médineh et la Vallée des Rois*, qui a accueilli plus de 450 000 visiteurs au musée du Louvre, *Manet-Vélasquez*, 430 000 visiteurs au musée d'Orsay et *Matisse-Picasso* avec 580 620 visiteurs aux GNGP.

En région, dix manifestations ont bénéficié en 2002 du label d'intérêt national. 686 000 • ont ainsi été mobilisés permettant à chacune de bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 30 500 à 106 700 •.

Les actions culturelles engagées ainsi que les actions de communication ont permis un véritable élargissement des publics. Ainsi, l'exposition *Berthe Morisot*, au Palais de beaux-arts de Lille, a attiré plus de 140 000 visiteurs, soit plus de la moitié des visiteurs annuels du musée en quatre mois ; à Ajaccio, plus de 40 000 personnes ont visité l'exposition *Les cieux en gloire* au musée Fesch, soit 80% de la fréquentation annuelle réalisées en cinq mois ; *Parfums et cosmétiques dans l'Egypte ancienne* à la Vieille Charité à Marseille, conçue en synergie avec le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), le musée du Louvre et le musée du Caire a accueilli plus de 30 000 visiteurs en moins de trois mois en focalisant ses actions culturelles sur la thématique du Printemps des musées consacré aux sens.

### La coordination de l'action territoriale

Le département des publics a poursuivi son action selon les axes d'intervention suivants : évaluation des politiques muséales mises en œuvre par les DRAC ; suivi de la dynamique de recomposition des territoires et de la mise en œuvre des politiques visant à un meilleur aménagement

du territoire dans le cadre du contrat de plan Etat-Région ; observation des politiques culturelles territoriales élaboré à partir du réseau des musées.

### Le colloque " Musées et intercommunalité ".

Organisé le 2 avril 2002 au musée national des arts asiatiques-Guimet, ce colloque a mis l'accent sur les perspectives ouvertes aux musées concernés par ces nouveaux cadres d'organisation pour lesquels l'engouement est incontestable (2175 groupements de communes à fiscalité propre regroupant 45 millions d'habitants recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2002). La place que les musées sont amenés à prendre dans le cadre d'une prise de compétence culturelle par les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines a ainsi été analysée. Les actes du colloque seront publiés en 2003.

### Le Printemps des musées

La journée de gratuité du dimanche 7 avril 2002 qui marquait le lancement de la 4<sup>e</sup> édition du Printemps des musées a rassemblé mille cent soixante musées (756 en France et 404 dans 28 autres pays européens) sur le thème " *Voir, entendre, toucher, sentir, goûter : les cinq sens* ". Placé pour la première fois sous le haut patronage du Conseil de l'Europe, le Printemps des musées s'inscrit dans le cadre d'une politique visant à élargir l'accès à la culture et permet d'ouvrir les musées à de nouveaux publics. La gratuité a en effet un véritable impact sur le public dit de proximité. Les chiffres font en effet apparaître une affluence exceptionnelle, de 3 à 10 fois supérieure le plus souvent à celle d'un dimanche habituel de printemps, avec des pointes de fréquentation tout à fait exceptionnelles dans certains établissements (jusqu'à 50 fois la fréquentation normale). Dans beaucoup de

musées de région et dans certains grands musées parisiens, l'affluence a été nettement supérieure à celle du dimanche de gratuité mensuel dont la formule tend à se répandre depuis la mesure instaurée au début de l'année 2000 par le ministère de la Culture et de la Communication dans les 33 musées nationaux relevant de la Direction des musées de France, ainsi qu'au musée national d'art moderne au Centre Georges-Pompidou.

### Le multimédia

La direction des musées de France a offert de manière plus large des accès publics aux ressources numérisées. Les bases nationales *Archéologie, Ethnologie* et *Joconde* ont été enrichies de 9.906 notices d'œuvres, dont 7.224 illustrées d'au moins une image.

Dix-sept musées ont versé pour la première fois des données : Béthune, Boulogne-sur-Mer, Bordeaux (musée des arts décoratifs), Dijon (musée de la vie bourguignonne et musée d'art sacré), Dunkerque, Eu, Evreux, Grenoble, Lille (muséum d'histoire naturelle), Lisieux, Morez, Nancy (musée historique lorrain), Quimper (musée départemental breton), Saumur, ainsi que les musées nationaux des arts asiatique-Guimet, de céramique de Sèvres et Magnin à Dijon.

## 4. La politique du personnel

La procédure de recrutement sans concours pour des postes d'agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage a été mise en place au 2<sup>e</sup> semestre 2002. L'objectif était de pourvoir les postes vacants en raccourcissant les délais des concours et de se rapprocher géographiquement des bassins d'emploi. La procédure, jugée positive, a favorisé l'adéquation entre le choix des candidats et les postes proposés.

## Chapitre : 4

La date de la fermeture du musée des arts d'Afrique et d'Océanie ayant été fixée au 1<sup>er</sup> février 2003, l'année 2002 a été consacrée à de nombreuses réunions de concertation avec les agents et les représentants du personnel. L'aquarium tropical restant ouvert normalement au public, les effectifs nécessaires à son fonctionnement sont restés sur place. Les autres agents, quelle que soit leur filière, ont été amenés à exprimer des choix qui ont, dans toute la mesure du possible, été pris en compte pour leur réaffectation soit dans des musées parisiens, soit après consultation des commissions administratives paritaires des corps respectifs dans d'autres établissements ou d'autres directions. La plupart des conservateurs ont rejoint le futur musée du Quai Branly, qui est l'affectataire de la totalité des collections du musée des arts d'Afrique et d'Océanie .

### 5. La politique immobilière du Ministère

#### Le Grand Palais

Le Grand Palais a été classé dans sa totalité au titre des monuments historiques en 2000.

Les nouvelles orientations indiquent qu'une partie du Grand Palais, et en particulier la grande nef, sera consacrée aux manifestations commerciales (salons artistiques ou de création, salons commerciaux à dominante culturelle comme la Biennale des Antiquaires, colloques, congrès, conventions d'entreprises, défilés de mode, ventes aux enchères publiques d'œuvre d'art). Des services aux visiteurs (restaurants, librairie, etc) seront mis en place. Ce nouveau pôle, d'une superficie de l'ordre de 40.000 m<sup>2</sup>, sera confié à un opérateur professionnel choisi à la suite d'une procédure européenne publique permettant un choix en toute transparence.

L'autre partie du Grand Palais restera affectée aux activités publiques. Elle s'organisera autour du Palais d'Antin et de ses annexes, ce qui exigera un remembrement important des espaces de l'actuel Palais de la Découverte, créé en 1937, et des Galeries nationales, créées en 1965. Ces deux établissements demeureront donc aménagés au Grand Palais. Le Grand Palais dans sa nouvelle configuration sera réalisé en 2007.

#### Le Musée de l'Orangerie

Les travaux de restructuration vont rendre au musée de l'Orangerie, la lumière, les surfaces et la bonne distribution essentielles à la présentation de ses prestigieuses collections dont le grand ensemble mural des *Nymphéas* de Claude Monet et la collection Jean Walter et Paul Guillaume. Ces travaux permettront la mise en œuvre d'une véritable action culturelle. Retrouver l'identité du bâtiment, respecter la spécificité des collections et offrir de bonnes conditions d'accueil au public, demeurent les principaux objectifs.

Les *Nymphéas* redeviendront le cœur vivant du musée et bénéficieront d'un accès direct et central ; ils retrouveront l'éclairage naturel et la totalité du plan conçu par Monet en partie occulté depuis. Le vestibule initial des *Nymphéas* dessiné par le peintre et détruit en 1964 est reconstruit. La collection Jean Walter et Paul Guillaume disposera d'un espace satisfaisant, permettant une présentation articulée et ménageant des séquences didactiques. Le musée disposera d'équipements qui lui faisaient défaut : espaces d'expositions temporaires, salle audiovisuelle, salle pédagogique, librairie, réserves, bibliothèques... La réouverture du musée est prévue à l'automne 2004.

#### Le Site du MAAO – Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie

Les espaces muséographiques du Musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, créé en 1960, fermeront au public le 31 janvier 2003. Les collections du MAAO seront transférées à l'Etablissement Public du Musée du Quai Branly. Dans un premier temps, elles rejoindront le " chantier des collections " du futur musée du quai Branly. Situé dans l'hôtel industriel Berlier à Paris, ce "chantier des collections" est le lieu de traitement des œuvres. Elles y seront numérisées, inventoriées, avant leur acheminement vers le nouveau musée.

Le site du MAAO offre de vastes espaces d'une grande qualité. L'architecture 1930 de Laprade accueillera aisément la présentation de collections publiques d'art décoratif du XX<sup>e</sup> siècle, non présentées à ce jour, notamment celles des années 20 jusqu'aux années 60. Le musée des arts décoratifs de Paris, en cours de réaménagement, prévoit dans ses locaux rue de Rivoli un parcours chronologique et synthétique de l'époque médiévale à l'époque contemporaine. De nombreuses œuvres resteront donc en réserve. A cet effet, le ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon a confié à Béatrice Salmon, directrice des musées de l'UCAD, une mission de réflexion sur la réalisation d'un projet de présentation de collections d'art décoratif des années 1910 à 1960, et l'établissement d'un avant-programme en liaison avec la direction des musées de France. Elle portera à la fois sur le recensement des collections des établissements concernés (Union Centrale des Arts Décoratifs, Mobilier National, Musée National d'Art Moderne, Fond National d'Art Contemporain) afin d'évaluer les collections disponibles pour la période des années 1920 aux années 1960, et sur l'étude des publics potentiels d'un nouveau



*Le nouveau musée Matisse au Cateau-Cambrésis a été inauguré le 8 novembre 2002.*

*Vue du bâtiment du Centre interrégional de conservation et restauration du patrimoine (CICRP) à Marseille*



## Chapitre : 4

musée des arts décoratifs du XX<sup>e</sup> siècle dans le bâtiment de la porte Dorée.

Le bâtiment est en grande partie classé au titre des monuments historiques depuis 1987. Ce classement est en cours d'élargissement à la totalité de l'édifice et au mobilier et dispositifs muséographiques d'origine. L'ouverture est prévue en 2007.

### **Le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille**

Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 18 mai 2000 a acté le principe de l'installation à Marseille du Musée national des arts et traditions populaires (MNATP), situé à Paris, et de sa transformation en un Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Le site retenu se situe dans l'emprise de la zone portuaire de La Joliette. A la fin de l'année 2001, la ville de Marseille, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont confirmé leur soutien et leur participation au financement de l'investissement destiné à ce nouveau musée. Celui-ci s'intégrera dans le dispositif plus large de la cité de la Méditerranée aménagée par l'établissement public Euroméditerranée, dont il constituera un élément majeur.

Le futur musée devrait être installé à la fois dans le Fort Saint-Jean, lieu emblématique dans la mémoire de Marseille, et dans une construction contemporaine de 13 000 m<sup>2</sup> situé sur le môle J4 du Port de la Joliette dont l'architecture symbolisera fortement le passage entre le passé et l'avenir, thème qui structure l'ensemble du projet. Ce nouveau bâtiment sera complémentaire des autres équipements inclus dans la cité de la Méditerranée. Les réserves du musées seront implantées sur un terrain dépendant de l'actuelle caserne du Muy dans le quartier de la Belle de Mai. Les

collections du futur musée seront constituées à partir de l'ensemble des fonds de l'actuel MNATP, riches de près d'un million d'objets et seront complétées par des dépôts d'objets du Maghreb et du Machrek provenant des collections du Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie en cours de transfert au Musée du quai Branly, de l'Union centrale des arts décoratifs et d'autres musées nationaux. Le projet muséographique comportera une programmation détaillée des présentations des collections permanentes, une simulation d'un cycle d'expositions temporaires et la maquette d'une programmation de l'ensemble des activités d'action culturelle (audiovisuel, conférences, activités pour les jeunes publics, etc.) de ce qui deviendra, sur la base de collections qui sont l'une des principales collections publiques au monde d'ethnographie et d'anthropologie, un véritable centre culturel tourné vers les nouvelles pratiques des publics et l'actualité des échanges internationaux. Une antenne de préfiguration a été installée en juillet 2002 à Marseille. Elle a notamment pour mission de renforcer l'insertion du projet dans le tissu institutionnel et associatif municipal, département et régional.

Le début des travaux au môle J4 et au Fort Saint-Jean interviendra courant 2004 après installation du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines dans un nouveau bâtiment situé sur le port de l'Estaque, l'ouverture définitive étant prévue en 2008. Des expositions temporaires de préfiguration seront organisées dès les années 2003-2004. L'Inauguration du Musée est prévue en 2008.

### **Le Musée du quai Branly**

Le Musée du Quai Branly est né de l'initiative du Président de la République, Jacques Chirac, de «*donner aux arts d'Afrique, des Amériques et d'Asie leur juste place dans*

*les institutions muséologiques de France* ». Dans ce projet, la coopération de Jacques Kercharche, un des meilleurs connaisseurs des Arts premiers, a été essentielle, et en 1996, ce grand spécialiste des arts d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques était nommé par le chef de l'Etat à la Commission de préfiguration de l'établissement public pour le futur musée du quai Branly. Jean Nouvel sera l'architecte du futur musée d'art et de civilisation, qui aura une double vocation de conservation et de présentation des collections mais aussi de recherche et d'enseignement.

*" Le projet joue sur le mystère, avec un jardin de 19 000 m<sup>2</sup>, au centre duquel se situe le bâtiment. A une quarantaine de mètres, en avant, du côté du quai Branly, une grande paroi courbe en verre de 200 mètres de long reflète ombres et lumières, et laisse deviner le musée et les arbres "* explique Jean Nouvel. Le jardin situé entre la paroi de verre et le bâtiment, et que réalisera le paysagiste Gilles Clément (concepteur du " Jardin planétaire " à La Villette, " *sera planté de chênes et d'érables reliés par des glycines et des clématites, tels des réseaux de lianes. Des statues le peupleront, évoquant " un bois sacré " "* souligne l'architecte, qui s'est notamment illustré par la création de l'Institut du Monde arabe, l'Opéra de Lyon, la Fondation Cartier ou le Centre culturel et de conférences de Lucerne.

Le musée regroupera notamment les collections du Musée des arts d'Afrique et d'Océanie et celles du laboratoire d'ethnologie du Musée de l'homme. Ces collections seront complétées par des acquisitions. Le musée est composé de quatre corps de bâtiments destinés à l'administration, la médiathèque, le musée et, au rez-de-jardin, et en infrastructure, d'un ensemble abritant un auditorium, des salles de cours, des réserves et un parc public de stationnement.

## Chapitre : 4

Le Musée est placé sous la double tutelle des ministères de l'Education nationale et de la Culture et de la Communication ; l'ouverture au public est prévue en décembre 2005.

### L'Union centrale des arts décoratifs

Institution plurielle, l'Union centrale des arts décoratifs (UCAD), association reconnue d'utilité publique, est restée fidèle à sa vocation d'origine " *développer le beau dans l'utile* " et exerce à travers ses musées, sa bibliothèque et ses lieux d'enseignement, des missions de conservation patrimoniale et de diffusion culturelle, d'éducation artistique et de formation de professionnels, de soutien à la création dans le domaine des arts appliqués.

Depuis son ouverture en 1905, l'Union centrale des arts décoratifs, située dans l'aile Marsan puis l'aile de Rohan du Palais du Louvre, a pu engager avec le soutien de l'état, d'importants travaux de rénovation et de restructuration de ses espaces.

Les travaux ont été initiés au début des années 1990, avec la réinstallation du musée de la mode et du textile en 1997 et l'ouverture du musée de la publicité en 1999. Le dernier trimestre 2002 marque une étape importante dans le processus général de rénovation de l'UCAD.

En effet, l'inauguration, le 28 novembre 2002 de la bibliothèque des Arts décoratifs, et la réinstallation des Ateliers du Carrousel, redéployés au rez-de-chaussée de l'aile Marsan, fin novembre, annoncent la réouverture générale début 2005.

### Le Musée national du costume de scène et de la scénographie

La création du Musée national du costume de scène et de la scénographie à Moulin (Alliers) répond à un double objectif : la conservation de collections de costumes uniques et l'aménagement du territoire. Il s'agit de regrouper dans un lieu spécifique,

10 000 costumes issus des collections muséographiques de l'Opéra national de Paris, de la Comédie française et de la Bibliothèque nationale de France, à des fins de conservation, de restauration et de valorisation auprès du public par le moyen d'expositions, de formations et d'animations pédagogiques ainsi que par la mise en place d'un centre de documentation. La préfiguration est assurée par une mission, créée en janvier 1998, et composée de représentants des directions concernées (DAG, DMDTS, DMF, DLL et DRAC-Auvergne, maître d'ouvrage de l'opération). La caserne Villars, classée monument historique et aujourd'hui entièrement restaurée, abritera le Musée du costume de scène et de la scénographie. Le futur établissement sera doté d'un statut et de moyens financiers permettant d'achever sa préfiguration.

Les travaux (réhabilitation et construction) ont permis le sauvetage de l'ancienne caserne Villars et l'aménagement en son sein d'un espace de réserve de 1 700 m<sup>2</sup>, des salles d'exposition totalisant 800 m<sup>2</sup>, complétés par un centre de restauration et un centre de documentation occupant chacun 300 m<sup>2</sup>, ainsi que des espaces d'accueil, un auditorium et des locaux administratifs. Le musée bénéficiera au total de 3 300 m<sup>2</sup> de surfaces utiles.

L'ouverture au public est prévue au cours du second semestre 2004 et l'inauguration sera marquée par une manifestation organisée dans le cadre des années France-Chine 2003-2005.

### L'Institut national d'histoire de l'art et la Bibliothèque nationale de France

Le Carré Vivienne accueillera l'Institut national du patrimoine, les locaux administratifs, d'enseignements et de recherche de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA), ainsi que les partenaires de cet établissement public placé sous la tutelle

des ministères chargés de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La livraison du bâtiment est prévue pour septembre 2003.

Au sein du site Richelieu, l'INHA installera sa bibliothèque de recherches. Elle sera constituée de la réunion de la bibliothèque d'art et d'archéologie Doucet, de la bibliothèque centrale des musées nationaux et des fonds imprimés de la bibliothèque de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts. L'ensemble dépassera un million de volumes. 265 000 d'entre eux seront offerts en libre accès.

La bibliothèque de l'Ecole des Chartes sera accueillie dans l'aile Richelieu. Cette bibliothèque en libre accès, réservée en priorité aux élèves, bénéficiera d'une entrée indépendante sur la rue de Richelieu. Quant à l'administration et l'enseignement de l'école, ils devraient s'installer, en face, dans un immeuble de la rue de Richelieu appartenant actuellement au ministère de la Culture et de la Communication.

L'état actuel du carré Richelieu nécessitant une rénovation complète, le programme se donnera désormais pour premier objectif de réhabiliter l'ensemble des bâtiments et des équipements du site Richelieu. L'ouverture de l'ensemble des services du site à été programmée pour l'horizon 2006-2007.

### Prévention du risque de crue de la Seine pour les collections nationales relevant du Ministère

L'ampleur et la catastrophe de la crue de janvier 1910 s'est en grande partie effacée de la mémoire collective. Malgré la création de lacs-réservoirs, toutes les études montrent la réalité du risque d'inondation à Paris comme en Ile-de-France. La conjonction de différents facteurs climatiques et techniques (fortes pluies, lacs-réservoirs pleins, sols gorgés d'eau) durant l'hiver 2002 a permis au grand public et aux responsables publics de prendre la mesure de la réalité du risque



## Chapitre : 4

et de l'importance des enjeux.

En l'état actuel des capacités de prévisions, il n'est cependant pas possible de déterminer à quel moment précis dans le temps, cette crue peut se produire.

Dix établissements culturels importants sont principalement concernés : le musée du Louvre, la Galerie nationale du Jeu de Paume, le musée de l'Orangerie, l'Union centrale des arts décoratifs (1<sup>er</sup> arrondissement), l'Hôtel de Sully, le musée de Notre Dame de Paris (4<sup>e</sup> arrondissement), l'école nationale supérieure des Beaux-arts (6<sup>e</sup> arrondissement), le musée d'Orsay, le futur musée du Quai Branly (7<sup>e</sup> arrondissement), le Grand Palais et les galeries nationales (8<sup>e</sup> arrondissement).

Plusieurs de ces bâtiments comportent des réserves de collections exceptionnelles qu'il importe de protéger si possible dès l'hiver 2003. Il s'agit en particulier du Musée du Louvre, de l'Union centrale des arts décoratifs, du centre de restauration des musées nationaux (C2RMF) et de l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts. En revanche, il n'est guère possible de prémunir totalement les bâtiments affectés au ministère de la Culture et de la Communication contre les dégâts d'une crue, notamment sur le patrimoine et les installations situées en sous sol et rez-de-chaussée. Dans un premier temps, le Ministère a circonscrit les dispositions à prendre à la protection autant que possible des collections du patrimoine national.

Dans un premier temps, le Ministère a arrêté les dispositions à prendre relatives à la protection des collections du patrimoine national.

Le champ des collections menacées par un risque de crue a été défini en prenant pour référence les bâtiments effectivement concernés par le niveau de la crue de 1910 : musée du Louvre, musée d'Orsay, l'Union centrale des arts décoratifs, du C2RMF et

de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-arts.

D'ici la fin 2003, le déménagement des réserves sera effectué. Le besoin en surfaces non inondables est estimé à 16 000 m<sup>2</sup>.